





INFO MAIRIE...



INFO MAIRIE...



## Animations Janvier 2024

🕒	Jeudi 4	Rencontres du CCAS à 14h00 – Petite salle polyvalente	CCAS	
🕒	Samedi 6	OSR 01 – Loto Salle des fêtes de Ceyzériat 20h		
🕒	Samedi 13	Certin'run – Séance fitness – Salle Polyvalente de 15h à 16h30		
🕒	Jeudi 18	Rencontres du CCAS à 14h00 – Petite salle polyvalente	CCAS	
🕒	Vendredi 19	Essartines Rando - Assemblée générale - Salle polyvalente à 19h		
🕒	Samedi 20	Ten'dances - Choucroute à emporter sur réservation – devant Salle polyvalente		
🕒	Samedi 27	Conscrits Certines/La Tranclière – Tournée des Brioches sur Certines		
🕒	Dimanche 28	Élections municipales – Bureau de vote Salle en Mairie de 8h à 18h		
🕒	Mardi 30	Réunion publique concernant les travaux d'assainissement Portant / Route du Saix - Salle polyvalente à 19h		

## Extrait du Conseil Municipal du jeudi 14 décembre 2023

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 14 décembre 2023

- a voté des décisions modificatives pour des mouvements de crédits, le budget n'est pas augmenté.
- a choisi un nouveau prestataire pour la livraison des repas pour la cantine RPC 01 à MANZIAT.
- a précisé le n° de contrat d'assurance vie dont la commune est bénéficiaire.
- a confirmé la délégation de signature au 1<sup>er</sup> adjoint, notamment pour la signature de la vente de la maison ANTOINET.
- a accepté la vente d'une parcelle supplémentaire à l'acquéreur de la maison ANTOINET.
- a voté une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents communaux.
- accepte la rétrocession gratuite des voiries du clos des tourterelles et des balcons du Revermont par la SEMCODA.
- a signé un avenant aux conventions de service de l'instruction des dossiers d'urbanisme.
- a désigné le même référent déontologue que GBA pour mutualisation du service.
- a validé la rémunération des 3 agents recenseurs (recensement du 18 janvier au 17 février 2024).
- a acté la télétransmission des documents budgétaires pour le CCAS.
- Le four de la boulangerie a été démonté, le local est vide, un nettoyage est programmé.
- a pris connaissance de divers compte-rendu de réunions.



La date de la prochaine réunion sera fixée après les élections du 28 janvier 2024

## État civil

### Mariage

Pauline DRUGUET et Amédée CLOUET

29/12



## Recensement de la population 2024

CERTINES est concernée. Chaque habitant sera recensé entre le 18 janvier et le 17 février 2024 par un agent recenseur muni de sa carte INSEE à votre domicile. Cette démarche est obligatoire, elle permet d'établir la population légale de la commune.

## Utilisation du numérique au quotidien - séances gratuites

les lundis de 15h à 18h30 en Mairie

Gestion des photos et dossiers

08/01

Gestion des comptes bancaires

22/01

Achats en ligne

15/01

Mon espace santé et mutuelle

29/01

# ÉLECTIONS MUNICIPALES - CONDITIONS

Les élections municipales auront lieu le dimanche 28 janvier 2024. Le bureau de vote (salle du Conseil Municipal) sera ouvert de 8h00 à 18h00.

## Procurations :



- 1 – L'électeur désirant voter par procuration (mandant) se connecte au site : [maprocuration.gouv.fr](http://maprocuration.gouv.fr), puis enregistre sa demande de procuration. Il reçoit par courriel une référence de dossier.
- 2- Muni de cette référence et d'une pièce d'identité, il se présente ensuite au commissariat ou à la gendarmerie pour valider son identité.
- 3 – La commune recevra de façon dématérialisée, la procuration et sera chargée de son instruction. Elle enverra un mail au mandant contenant un récépissé.

## IMPORTANT

Il est rappelé que le panachage, le raturage, l'ajout ou la suppression de noms de candidats entraînera la nullité du bulletin de vote. Chaque électeur devra présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter.

## Réunion publique - Travaux d'assainissement

Une réunion publique se tiendra le 30 janvier 2024 à la salle polyvalente à 19 heures.

Le projet (décomposé en 2 lots) est situé sur le secteur du Portant et du Saix sur la commune de Certines et a pour but de :

- LOT 1 - Réhabiliter le collecteur d'eaux usées en méthode sans tranchée
- LOT 2 : Reprendre les branchements particuliers en méthode traditionnelle, poser unecanalisation, mettre à la cote et remplacer les tampons, créer un poste de refoulement

Réunion en présence du Maître d'ouvrage Grand Bourg Agglomération, de la Maîtrise d'œuvre Cabinet MERLIN et des entreprises retenues POLEN/TST (réhabilitations) - SOCATRA/FALAISE TP (reprise des branchements).

## Terre de Jeux 2024 « du sport pour tous, du sport près de chez vous »

Belle ambiance musicale lors du 2<sup>ème</sup> tournoi Futsal organisé à Certines le samedi 16 décembre dernier, au gymnase des Buclanes en nocturne dans le cadre de la labellisation de notre commune « Terre de jeux Paris 2024 ».

De 18h à 23h, 9 équipes venant de Certines et des communes limitrophes, composées de 5 joueurs, âgés de 12 ans à plus de 60 ans se sont affrontés dans des parties âprement disputées pour se terminer et se départager pour certaines d'entre elles aux tirs au but.

Devant un public nombreux et la présence d'une buvette permettant de se rafraîchir et de se restaurer, tenue par des bénévoles de l'OSR01, une équipe locale gagnant la finale s'est vu remettre en souvenir le trophée « Terre de Jeux 2024 ».

Tous les ingrédients étaient réunis pour que cette belle soirée sportive et intergénérationnelle soit une belle réussite à 222 jours de l'ouverture des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Un 3<sup>ème</sup> tournoi Futsal plébiscité par l'ensemble des participants devrait voir le jour en décembre 2024 pour les amateurs du ballon rond.

Le prochain rendez-vous « Terre de Jeux Paris 2024 » à Certines, réunira pétanqueurs et pétanqueuses de tout âge au stade des Buclanes au printemps 2024.

## Aboiements intempestifs

L'arrêté du 12 septembre 2008 du Préfet de l'Ain relatif à la lutte contre les bruits de voisinage précise que :

« Les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité du voisinage. Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer, hurler et gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos, attenant ou non à une habitation ».

Assurez-vous que les aboiements de votre chien ne dérangent pas votre voisinage.

## Fermeture du Secrétariat de Mairie

Le Secrétariat sera exceptionnellement fermé le **Mardi 2 janvier 2024 – Réouverture Mercredi 3 janvier à 9h**

*Le Conseil Municipal vous souhaite une très belle année 2024*

